

RÈGLES DU CAMP JUSKILA DESTINÉES AUX PARTICIPANT/ES

1. Nous faisons preuve de respect réciproque et nous nous soutenons et nous aidons mutuellement.
2. Nous suivons et respectons les instructions de l'équipe en charge du camp JUSKILA.
3. Nous traitons de manière responsable l'infrastructure et le matériel sportif mis à disposition.
4. Sur la piste, nous respectons les 10 règles FIS et le port du casque est obligatoire pour toutes et tous.
5. Nous respectons l'interdiction stricte de boire de l'alcool, de fumer et de consommer des stupéfiants.
6. Nous ne quittons le site du camp que d'entente avec le moniteur hors neige en charge.
7. Nous nous engageons à utiliser les appareils électroniques de manière responsable et raisonnable. Les abus sont punissables et peuvent conduire à la confiscation des appareils.
8. Nous respectons la sphère privée d'autrui. Séparés par genre, les bâtiments d'hébergement sont interdits aux personnes de l'autre sexe.
9. Durant le camp, il convient de veiller à ce qu'un ou une représentant légal/e soit atteignable à tout moment par la direction du camp au numéro de téléphone indiqué.
10. La direction du camp est habilitée à définir des règles de camp supplémentaires sur place; celles-ci sont elles aussi contraignantes.
11. Des enregistrements sonores et visuels susceptibles de paraître dans des publications ou des articles médiatiques sont effectués régulièrement durant le JUSKILA. Les participant/tes qui n'y consentent pas sont tenu/es d'en informer Swiss-Ski par écrit.
12. La direction du camp peut renvoyer les personnes qui enfreignent les règles du camp sans délai, à la charge et sous la responsabilité du représentant légal. Dans ce cas, aucun remboursement des frais de participation ne pourra être réclamé.
13. L'assurance est à la charge des participants.

